



Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest

**RECRUTEMENT D'UN EXPERT POUR
FOURNIR UN SOUTIEN À LA CONDUITE DES
ÉVALUATIONS MUTUELLES DES ÉTATS
MEMBRES DU GIABA DANS LE CADRE DU
SECOND CYCLE DES ÉVALUATIONS**

EXPERT EN ÉVALUATION MUTUELLE



CONTEXTE

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), dont le Secrétariat est situé à Dakar, au Sénégal, (www.giaba.org) est une institution spécialisée de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le GIABA est également un organisme régional de type GAFI (Groupe d'Action Financière), qui s'est engagé à mettre en œuvre les Recommandations du GAFI sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT/FP). Le GIABA compte 17 membres, dont 15 États membres de la CEDEAO, ainsi que l'Union des Comores et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. En outre, le GIABA compte des observateurs issus des membres du GAFI, des États membres du GIABA, d'autres pays africains et de certaines organisations régionales et internationales.

Les objectifs du GIABA sont notamment les suivants : i) protéger les économies nationales et les systèmes financiers et bancaires des États membres contre les abus, le blanchiment des produits du crime et le financement du terrorisme ; ii) améliorer les mesures et intensifier les efforts visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest ; et iii) renforcer la coopération entre ses membres.

Le GIABA est également chargé de coordonner la fourniture d'une assistance technique en matière de LBC/FT aux États membres de la CEDEAO. Ainsi, ses principales fonctions consistent : à aider les États membres à adopter et à mettre à niveau leur législation contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ; à procéder à des évaluations mutuelles de ses membres sur la base des Recommandations du GAFI et de la Méthodologie d'évaluation de la conformité technique et de l'efficacité des systèmes de LBC/FT (« Méthodologie ») ; à entreprendre des exercices de typologie et d'autres études de recherche sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de comprendre les risques, tendances et méthodes de LBC/FT/FP ; à soutenir la création et le maintien de Cellules de Renseignements Financiers (CRF) et le renforcement d'autres autorités nationales compétentes en matière de LBC/FT/FP ; à promouvoir un partenariat stratégique avec des organisations professionnelles et de la société civile ; et à promouvoir et approfondir la coopération régionale et internationale.

VISION : Le GIABA s'engage à être un leader dans la promotion d'une alliance régionale contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

ÉNONCÉ DE MISSION : Promouvoir des actions concertées dans la conception et la mise en œuvre diligente de dispositifs harmonisés de LBC/FT en Afrique de l'Ouest, conformes aux normes internationales.

VALEURS FONDAMENTALES : Intégrité, Professionnalisme, Travail d'équipe, Respect de la diversité, Transparence, Responsabilité



INTITULÉ DU POSTE : EXPERT EN ÉVALUATION MUTUELLE
INSTITUTION: GIABA
DIRECTION : DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA CONFORMITÉ
DIVISION UNITÉ JURIDIQUE ET DE LA RÉPRESSION CRIMINELLE
SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE : DIRECTEUR DE L'ÉVALUATION ET DE LA CONFORMITÉ
DURÉE : UNE (1) ANNÉE, RENOVELABLE 6 MOIS
REMUNERATION : 4000 EUR MENSUELS (CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES)
LIEU D'AFFECTION : DAKAR, SÉNÉGAL
DATE DE CLÔTURE : 30 avril 2021

Le GIABA en est à son second cycle d'évaluation mutuelle, qui vise à évaluer la conformité de ses États membres aux Recommandations du GAFI (2012), en recours à la Méthodologie d'évaluation de la conformité technique et de l'efficacité des systèmes de LBC/FT (2013), ainsi qu'en s'inspirant des processus et procédures d'évaluation mutuelle du GIABA, tels que modifiés le cas échéant.

La portée des évaluations comprend deux éléments interdépendants, à savoir : la conformité technique et l'efficacité. La composante de conformité technique évalue si les lois, règlements ou autres mesures nécessaires sont en vigueur et efficaces, et si le cadre institutionnel de soutien à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) est en place. La composante « efficacité » évalue si un système de LBC/FT fonctionne de manière optimale selon l'environnement de risque et le degré auquel le pays atteint l'ensemble des résultats définis.

Afin d'intensifier ses efforts visant à réaliser le processus d'évaluation mutuelle conformément aux principes et objectifs généraux régissant les évaluations mutuelles menées par le réseau mondial de LBC/FT sous la conduite du GAFI, le GIABA entend recruter un expert en évaluation mutuelle (EEM) chargé d'aider le Secrétariat du GIABA à atteindre ses objectifs en matière d'évaluation mutuelle. Les pays à couvrir sont les 15 États membres de la CEDEAO.

APERÇU DES TACHES À ACCOMPLIR

L'expert en évaluation mutuelle (EEM) travaillera en étroite collaboration avec le Directeur de l'évaluation et de la conformité et les membres du personnel concernés du Secrétariat du GIABA qui participent à la réalisation des évaluations mutuelles.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS

En tant que membre de l'équipe du Secrétariat du GIABA, l'Expert en évaluation mutuelle exerce les fonctions suivantes :

- a) Soutenir les pays membres du GIABA (pays de la CEDEAO uniquement) dans la planification et la conduite de l'évaluation mutuelle, le cas échéant ;
- b) Participer à des évaluations mutuelles sur place ;
- c) Soutenir les membres de l'équipe d'évaluation dans leur travail avant, pendant et après la visite sur place ;
- d) Rédiger des rapports d'évaluation mutuelle ;



- e) Examiner les rapports d'évaluation mutuelle des États membres du GIABA pour en assurer la qualité et la cohérence ;
- f) Préparer les documents pertinents pour les réunions plénières du GIABA et de ses groupes de travail ;
- g) Élaborer et présenter des documents sur la LBC/FT, en particulier en ce qui concerne l'évaluation mutuelle
- h) Examiner les rapports de suivi des États membres conformément aux processus et procédures (P&P) du GIABA
- i) Soutenir la rédaction de lois, de règlements et d'autres moyens exécutoires pour les États membres du GIABA ;
- j) Examiner les lois, règlements et autres moyens exécutoires des États membres du GIABA et donner des conseils sur la manière de les améliorer ;
- k) Examiner les rapports d'évaluation mutuelle d'autres organismes d'évaluation et en relever les implications à l'intention des États membres du GIABA le cas échéant ;
- l) Examiner les documents du GAFI et donner des conseils sur leurs implications en vue d'améliorer l'évaluation mutuelle et se conformer aux Principes de haut niveau du Réseau mondial ;
- m) Créer et tenir une base de données des cadres juridiques et réglementaires de LBC/FT des États membres du GIABA, avec le soutien des technologies de l'information ;
- n) Accomplir toute tâche pouvant lui être assignée de temps à autre, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la conduite des évaluations mutuelles dans les États membres du GIABA.

Conditions générales

L'évaluation mutuelle est régie par un ensemble de normes mondiales élaborées par le GAFI, auxquelles le GIABA a souscrit. Le candidat potentiel est tenu de respecter et suivre la norme mondiale du GAFI pour la conduite et la gestion des évaluations mutuelles. En particulier, le processus exige ce qui suit :

- a. Ouverture - le processus doit être mené avec transparence, objectivité et équité ;
- b. Égalité - Tous les pays doivent être traités sur le même pied d'égalité, conformément aux normes en vigueur, et bénéficier de conditions équitables ;
- c. Exactitude des informations - Les informations recueillies et fournies doivent être factuelles, exactes et refléter la situation décrite ;
- d. Cohérence - Les informations fournies dans un rapport d'évaluation mutuelle doivent être cohérentes avec toutes les autres parties du rapport ;
- e. Une audition équitable - Les pays DOIVENT être entendus par un moyen de communication efficace ;
- f. Respect des délais - Une évaluation doit être effectuée en temps voulu, conformément aux P&P approuvés du GIABA ;
- o)) Professionnalisme - L'évaluation mutuelle doit être traitée de manière professionnelle ;
- p) Respect de la norme - la norme du GAFI est le principal point de référence pour l'évaluation. Toute incohérence doit être résolue en faveur des normes.
- q) Coordination et collaboration - Les évaluations mutuelles sont réalisées en tant que travail d'équipe. Une collaboration intensive est nécessaire.
- r) Efficacité - Toute personne qui conduit et/ou gère une évaluation doit être consciente des ressources, en particulier de la gestion du temps.
- s) Ténacité - L'évaluation mutuelle exige de la ténacité car le processus est difficile.

QUALIFICATIONS UNIVERSITAIRES ET EXPÉRIENCE

Formation : Être titulaire d'un diplôme de licence en gestion, criminologie, droit, politique publique, sciences sociales ou dans tout autre domaine d'étude connexe.

Expérience : Le candidat potentiel doit avoir effectué au moins 3 évaluations mutuelles en utilisant les Recommandations (2012) et la Méthodologie (2013) du GAFI. Il doit avoir travaillé dans le domaine de la LBC/FT pendant au moins 10 ans. Une bonne connaissance des systèmes et méthodes de droit civil et de *Common law* sera un atout. Une bonne expérience professionnelle dans les États membres du GIABA sera également un avantage supplémentaire.

COMPÉTENCES CLÉS

- Avoir une bonne connaissance ou maîtrise des mesures de lutte contre les crimes économiques et financiers, y compris le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en particulier les Recommandations du GAFI et les questions connexes ;
- Justifier d'une expérience éprouvée du travail en équipe et de compétences décisionnelles qui ont produit les résultats escomptés, y compris l'utilisation sélective d'innovations pour faire face aux défis et aux opportunités ;
- Avoir la capacité avérée de donner des conseils et de gérer efficacement la rédaction des Rapports d'Évaluation Mutuelle (REM) ;
- Jouir d'excellentes aptitudes en communication écrite et verbale ;
- Être en mesure de défendre et d'expliquer des questions difficiles en ce qui concerne les conclusions sur la conformité technique et l'efficacité ;
- Jouir de compétences interpersonnelles efficaces ;
- Avoir une capacité démontrée à travailler dans un environnement multiculturel et multiethnique complexe et à entretenir des relations de travail efficaces avec des personnes d'origines nationales et culturelles différentes ;
- Être sensible à la diversité et respecter la diversité ;
- Avoir d'excellentes compétences informatiques ;
- Avoir un sens de la justice et une maîtrise de soi observables face à toute difficulté ;

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Les candidats doivent parler couramment l'une des langues officielles de la CEDEAO : l'anglais, le français et le portugais. Une connaissance pratique d'une autre langue serait un avantage.

COMMENT POSTULER

Les candidats intéressés sont tenus d'accompagner leur candidature des éléments suivants :

- Une brève note d'au plus deux pages décrivant leur motivation à postuler.
- Un curriculum vitae complet, contenant l'historique complet des différents emplois effectués, montrant les postes les plus importants, les responsabilités exercées et les réalisations significatives pertinentes pour ce poste.

Toutes les candidatures devront être adressées par courriel à secretariat@giaba.org . Un accusé de réception vous sera transmis.

En même temps, tous les demandeurs doivent envoyer la copie de leur candidature à : stephanie.berthomeau@expertisefrance.fr

Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien par VTC.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2021, à 00 h00 GMT.
